

**O2i**  
**Société Anonyme**  
**Au capital social de 6.498.113,50 €**  
**101 avenue Laurent Cely – 92230 Gennevilliers**  
**478 063 324 RCS Nanterre**

**RAPPORT DE GESTION**  
**SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**  
**INCLUANT LE RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons conviés, conformément à la loi et aux statuts de notre société, pour vous donner connaissance du rapport que nous avons établi sur la marche des affaires de notre société pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2017.

Nous souhaitons également vous donner connaissance du rapport que nous avons établi sur les comptes consolidés du groupe arrêtés au 31 décembre 2017. En effet, nous vous rappelons que les actions de la société sont admises à la cote du marché Euronext Growth (anciennement dénommé Alternext d'Euronext Paris S.A) depuis le 20 décembre 2005 et que nous avons donc établi des comptes consolidés.

Nous avons l'honneur de soumettre ce rapport à votre appréciation en même temps que le bilan, le compte de résultat, l'annexe et les comptes consolidés établis au 31 décembre 2017.

Nous vous rappelons que, conformément aux prescriptions légales, tous ces documents sont restés à votre disposition, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée en même temps que les rapports complémentaires du Conseil d'Administration, les rapports des Commissaires aux Comptes et l'inventaire.

Nous vous demandons de nous en donner acte.

Par ailleurs, nous vous soumettons les décisions suivantes, devant être approuvées à titre ordinaire et relatives à :

1. Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017, et quitus aux administrateurs - Approbation des charges non déductibles ;
2. Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
4. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et approbation desdites conventions ;
5. Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration ;
6. Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

Certaines résolutions, octroyant en particulier une délégation au Conseil d'Administration, devant être approuvées à titre ordinaire et extraordinaire lors de l'assemblée générale mixte du 20 juin 2018 de la société O2i, font l'objet d'un rapport spécifique du Conseil d'Administration.



## I. RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE O2i

Le Groupe O2i est présent dans 3 secteurs d'activité :

- **La formation IT, Digital et Management** où il occupe le 2<sup>e</sup> rang sur le marché français avec plus de 2000 programmes de stage dispensés dans 35 centres détenus en propre sur l'ensemble du territoire national (enseigne M2i) ;
- **L'ingénierie informatique** ;
- **L'édition de logiciels** pour le management et les plateformes collaboratives pour la production multimédia avec la suite logicielle **adiict** ;

Au 31 décembre 2017, la structure du Groupe O2i comprend les sociétés suivantes :

Sociétés consolidées	Forme	Pays d'immatriculation	Date de clôture des comptes sociaux	Part de capital détenue par O2i	Période de consolidation
O2i	S.A	France	31 décembre		01.01.17/31.12.17
M2i	S.A	France	31 décembre	60,73 %	01.01.17/31.12.17
Scribtel Formation <sup>1</sup>	SARL	France	31 décembre	60,73 %	01.01.17/31.12.17
M2i Tech <sup>2</sup>	S.A.S	France	31 décembre	60,73 %	01.01.17/31.12.17

La méthode de consolidation est l'intégration globale.

L'effectif salarié moyen du Groupe O2i est de l'ordre de 249 salariés.

O2i est cotée en continu sur le marché EURONEXT Growth (anciennement dénommé Alternext) sous le Code: FR0010231860 ALODI.

### 1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

#### 1.1 Résultats économiques et comptables

#### **Résultats opérationnels fortement bénéficiaires et en progression sur le nouveau périmètre suite la sortie de l'activité Print**

> Chiffre d'affaires de 50,1 M€ en croissance de + 11% en données proforma

> Résultat opérationnel courant en hausse de +163% à 1,73 M€

> Résultat net avant activités cédées positif à 0,43 M€ (vs -1,35 M€ en 2016)

<sup>1</sup> Scribtel Formation est détenue directement à 100% par M2i

<sup>2</sup> M2i Tech est détenue directement à 100% par M2i

Données auditées en M€	2016*	2017	Δ
<b>Chiffre d'Affaires</b>	<b>49,07</b>	<b>50,06</b>	
<b>Résultat Opérationnel Courant</b>	<b>0,66</b>	<b>1,73</b>	<b>+163%</b>
<b>Résultat Opérationnel</b>	<b>-1,02</b>	<b>0,98</b>	-
Résultat Financier	-0,25	-0,25	
Résultat avant impôt	-1,27	0,73	-
<b>Résultat Net des activités poursuivies</b>	<b>-1,35</b>	<b>0,43</b>	-
Résultat des activités cédées		-2,51	
Résultat Net après résultats des activités cédés	-1,35	-2,08	

(\*)2016 a été modifié pour intégrer 0,9 M€ de charges IFRS liées aux plans d'AGA passés

### UNE CROISSANCE INTERNE SOUTENUE DE 11%

Sur l'ensemble de l'année 2017, O2i a enregistré un chiffre d'affaires de 50,1M€ dégageant une croissance organique proforma de plus de +11% sur un an. Cette très bonne performance est d'autant plus remarquable que, sur la même période, les ressources du groupe ont été fortement mobilisées pour réussir la sortie industrielle du pôle Print devenue non stratégique et déficitaire.

### FORTE PROGRESSION DE LA RENTABILITE OPERATIONNELLE

La niveau soutenu de croissance interne réalisé en 2017 ainsi que les premiers effets du recentrage de ses activités sur ses métiers à plus forte valeur ajoutée et à plus forte marge ont permis à O2i de voir dès cette année, sur ce nouveau périmètre, son résultat opérationnel courant progresser de +163% pour atteindre à 1,73M€, soit de très loin son plus haut niveau historique. Le résultat opérationnel s'améliore également fortement passant en un an de -1,02 M€ de perte à un résultat bénéficiaire de 0,98 M€.

Le Résultat Financier est resté comparable en montant à 2016 à -0,25 M€.

La société ayant vu sa rentabilité fortement progresser en un an, la charge d'IS augmente d'autant passant de 0,08 M€ en 2016 à 0,3 M€ en 2017.

Au final, sur le nouveau périmètre (hors activité Print), le résultat net du groupe O2i ressort désormais fortement bénéficiaire à 0,43 M€ contre une perte de -1,35 M€ en 2016.

### IMPACT PUREMENT COMPTABLE DE LA SORTIE DE L'ACTIVITE PRINT

En application de la norme IFRS 5, les pertes de l'activité PRINT de la société O2I réalisées entre le 1er Janvier 2017 jusqu'à la date de cession et le résultat de cession des actifs PRINT est présenté sur la ligne «Résultat des activités cédées » pour un montant de -2,51 M€.

En l'absence de comptabilité analytique spécifique au Print sur 2016, son résultat n'a fait l'objet que d'une estimation sur cet exercice à -1 M€ et n'a pas de ce fait, fait l'objet d'un retraitement dans les comptes. Ainsi, après prise en compte du résultat déficitaire lié à l'activité Print cédée en novembre 2017, le Résultat Net ressort à -2,08 M€ en 2017.

### 1.2 R&D réalisés en 2017

Les investissements en matière de Recherche et Développement sont au cœur de la stratégie du Groupe O2i.

La société O2i a d'ailleurs obtenu de la BPI le renouvellement de sa qualification « **Entreprise Innovante** » suite au dépôt de son dossier le 2 novembre 2017.

Nos travaux de R&D de l'année 2017 ont porté sur les axes suivants :

**Le premier axe s'intéresse à développer une plate-forme collaborative pour le secteur de l'imprimerie et de l'édition dénommée Adiict.** Elle se matérialise par une offre de solutions en ligne alliant les innovations technologiques (espaces de travail collaboratif distribués, gestion de fichiers images de très grande taille, etc.) à des innovations en matière d'interfaces et de modèle économique.

Cette plate-forme appartient à la catégorie générique des *Production Assets Management Systems*. Comme la majorité des produits de cette catégorie, elle propose des fonctions de *DAM (Digital Asset Management)*, de gestion de projet ainsi qu'un workflow qui fait progresser les projets d'étape en étape ; et ce, même lorsque des organisations indépendantes sont impliquées : client, imprimeur, agence, etc. Sur la base de ce socle, la plate-forme propose un ensemble d'applications métiers pour l'édition et l'imprimerie : *PIM (Product Information Management)*, Chemin de Fer, Web to Print.

O2i a pris le parti de donner accès à ces applications métiers au moyen des navigateurs du marché, sans aucune installation de logiciel sur les postes client (qui sont utilisés par des graphistes, secrétaires de rédaction, chefs de projets/produits). Ce choix structurant permet à O2i de délivrer ses services avec une approche SaaS.

Pour « outiller » les applications métiers de la plate-forme, O2i doit rendre les logiciels « standards » de ces métiers accessibles au travers d'un navigateur web. Ce qui a été fait en développant un éditeur *inDesign* accessible par un navigateur (les documents originaux sont manipulés par un serveur centralisé, ce qui limite le nombre de licences nécessaires).

Thématiques de R&D associées :

- Développer et maintenir au meilleur niveau technologique un DAM, supportant (1) une large gamme de formats de fichiers (texte, illustration et image fixe), (2) des métadonnées, (3) des relations entre objets.
- Développer des applications métiers pour l'édition et l'imprimerie. Un accent particulier est mis sur le développement d'un PIM destiné principalement à la réalisation de catalogues produits complexes : multilinguisme, présentation des produits très hétérogènes, insertion séparée des prix... à la dernière minute.
- Rendre accessible un éditeur *inDesign* à partir d'un navigateur web standard. Conséquence du choix fondamental de rendre la plate-forme accessible au moyen d'un navigateur web, O2i doit y amener les fonctionnalités *d'inDesign* qui constitue un standard incontournable de nos métiers.

**Le deuxième axe concerne le développement de machines d'impression en grand-format et de machines de découpe.** Fort des connaissances techniques et marché accumulées au fil des ans, O2i est devenue fabricant de solutions d'impressions numériques, en développant une gamme de nouvelles machines d'impression ou de finition. Aussi, l'objectif général du projet R&D de O2i Print est d'apporter des améliorations significatives aux solutions existantes, notamment en parvenant à accroître le nombre de travaux d'impression et de finition réellement réalisables, par un opérateur, en un temps donné, et ce sans dégrader la qualité. De fait, si les recherches et progrès en matière de technologies d'impression se sont longtemps concentrés sur la qualité d'impression, sur la colorimétrie ou sur le respect de diverses normes, l'enjeu est désormais d'augmenter l'efficacité globale de la chaîne d'impression, matériels et logiciels y compris.

**Le troisième axe s'intéresse à mettre à disposition de TPE et PME une infrastructure, de type IaaS, offrant des services équivalents aux leaders du marché et à des coûts comparables.** Face à une concurrence d'hébergeurs (par exemple, OVH) et de cloud publics (AWS, Microsoft Azure), la

recherche d'O2i vise à optimiser en permanence le rapport entre la qualité des services délivrés (matérialisés par des SLA contraignants) et leur coût de production, dans un environnement technologique et concurrentiel rapidement évolutif. O2i est donc amenée à faire évoluer régulièrement l'architecture de son Datacenter pour maintenir sa compétitivité sur le marché et donc à aborder des thématiques d'optimisation de l'utilisation des matériels, OS, logiciels d'exploitation qui sont au niveau de l'état de l'art.

En 2017, face au développement important des services cloud et faisant suite au partenariat avec Prologue, la thématique centrale de O2i a consisté à rechercher comment introduire des composants « cloud » dans son infrastructure et, à moyen terme, dans son offre de services.

**Le quatrième axe concerne l'activité formation et se compose de plusieurs projets destinés principalement au groupe M2i**

- **O2i s'intéresse à proposer au groupe M2i un progiciel dédié aux besoins des centres de formation.** Ceci impose de développer des composants et fonctionnalités pour prendre en charge les évolutions de la réglementation et des pratiques du secteur. En 2017, O2i a axé ses travaux sur la thématique des formations longues et diplômantes, qui répondent à une évolution récente du cadre de la formation professionnelle. En effet, depuis le 1er janvier 2015 la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratisation sociale du 5 mars 2014 est entrée en vigueur.
- **Poursuite du Projet OUADE – Outil d'Aide à la Décision.** Modélisation et développement d'un outil d'aide à la prise de décisions concernant l'évolution de l'offre produit (ici de M2i), c'est-à-dire, le catalogue des formations. Il s'agit d'un outil d'observation et d'analyse avec des modèles prédictifs. Il s'appuie sur des données – quantitatives et qualitatives – collectées au cours des sessions de formation et les données générées par l'ERP/CRM de M2i. Les principales caractéristiques de ce projet sont :
  - Une approche BI, analytique, archivage, orientée vers la performance commerciale et la production des formations.
  - Le suivi et l'analyse des performances des équipes de prescripteurs et des centres de formation.
  - La collecte de données relatives aux sessions de formation (questionnaires et éléments administratifs), participe de la construction d'un système d'aide à la décision orienté vers le pilotage du catalogue.
- **Projet GESGAP – De la Gestion de Sessions de formation à la Gestion de l'Apprenant.** Ce projet s'intéresse à la transformation de l'organisme de formation initialement centré sur la gestion de sessions de formations à une gestion centrée sur l'apprenant. Il s'agit d'un projet qui affecte le SI de l'organisme et les formats pédagogiques qui doivent être tous compatibles et capitalisables au sein de parcours diplômants longs. Le projet présente plusieurs thématiques de R&D et doit aboutir à une reformulation complète des processus métiers.

### 1.3 Autres faits marquants de l'exercice 2017

- Augmentations de capital

Aux termes des délibérations du Conseil d'Administration en date du 11 mai 2017, agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2013 réitérée et actualisée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2016, le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de 10.000 € prélevée à due concurrence sur le poste « prime d'apport », à l'effet de porter ledit capital social à un montant total de 4 739 812 €.

Aux termes des délibérations du Conseil d'Administration en date du 10 juillet 2017, agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2016, le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de 234.202 € par compensation de créance (sur conversion d'obligations), à l'effet de porter ledit capital social à un montant total de 4.974.014 €.

Aux termes des délibérations du Conseil d'Administration des 21 juin 2017, 10 juillet 2017, 31 juillet 2017 et 2 août 2017, agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2017, le capital social a été augmenté d'une somme de 978.976,50 € par émission de 1.957.953 actions nouvelles à bon de souscription d'action par apport en numéraire et incorporation de créances, à l'effet de porter ce dernier à un montant total de 5.952.990,50 € (augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant total de **2.741.134,20 €** prime d'émission incluse - Cf détail ci-dessous « *Emission d'ABSA 2017* »).

Aux termes des délibérations du Conseil d'Administration en date du 2 août 2017, agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2016, le capital social de la Société a été augmenté, avec effet au 3 août 2017, d'une somme de 58.792,50 € par compensation de créance (sur conversion d'obligations), à l'effet de porter ledit capital social à un montant total de 6.011.783 €.

Aux termes des délibérations du Conseil d'Administration en date du 26 septembre 2017, agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2017, le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de 39 € par souscription en numéraire (exercice de BSA 2017), à l'effet de porter ledit capital social à un montant total de 6 011 822 €.

Aux termes des délibérations du Conseil d'Administration en date du 26 septembre 2017, agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2016, le capital social de la Société a été augmenté, d'une somme de 33.737,50 € par compensation de créance (sur conversion d'obligations), à l'effet de porter ledit capital social à un montant total de 6.045.559,50 €.

- Mandats sociaux

Le Conseil d'Administration de O2i en date du 26 avril 2017 a :

- confirmé Madame Thuy Nguyen dans ses fonctions de Directeur Général Délégué et renouvelé son mandat pour une durée allant jusqu'au Conseil d'Administration de la Société O2i appelé à arrêter en 2018 les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

- Cession de l'activité Print déficitaire et non stratégique

Conformément à sa stratégie, le groupe O2i a poursuivi sa politique de rationalisation de ses structures avec la **cession de son activité Print** le 1<sup>er</sup> novembre 2017, historiquement déficitaire, pour se recentrer sur ses activités à plus fortes valeurs ajoutées.

- Emission d'ABSA 2017

Aux termes des délibérations du Conseil d'Administration des 21 juin 2017, 10 juillet 2017, 31 juillet 2017 et 2 août 2017, agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2017, le capital social a été augmenté d'une somme de 978.976,50 € par émission de **1.957.953 actions nouvelles à bon de souscription d'action (ABSA)**.

Les bons de souscription d'actions (BSA) attachés aux actions émises ont été détachés le 2 août 2017, à raison d'un (1) BSA par ABSA.

Les principales caractéristiques des ABSA émis sont les suivantes :

Caractéristiques des actions nouvelles :

Les 1.957.953 actions nouvelles ont été immédiatement assimilées aux actions O2i existantes et admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris le 2 août 2017.

Caractéristiques des BSA :

Les 1.957.953 BSA donneront le droit de souscrire à des actions nouvelles O2i, à raison de deux (2) BSA pour une (1) action au prix d'exercice unitaire de 1,70 euro.

Les titulaires de BSA auront la faculté, à tout moment pendant une période de 5 ans à compter du 2 août 2017, soit jusqu'au 2 août 2022 inclus, de souscrire aux actions nouvelles par exercice des BSA.

Les BSA sont admis aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris (Code ISIN : FR0013268042) à compter du 2 août 2017.

Du 2 août au 31 décembre 2017, la Société a reçu des demandes d'exercice de 644 BSA 2017 ayant généré la création de 322 actions nouvelles.

- Franchissements de seuils

(Cf article II.M.4 du présent rapport).

- Exercice de BSAAR 2014 O2i

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, la Société n'a reçu aucune demande d'exercice BSAAR 2014.

- Exercice d'OCA 2014 O2i

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 aucune OCA 2014 n'a été convertie.

- Exercice d'OCABSA 2016 O2i

257.622 OCA 2016-2019 et 257.622 OCA 2016-2021 ont été convertis le 28 juin 2017 générant une augmentation de capital de 234.202 € par compensation de créance sur conversion d'obligations.

129.344 OCA 2016-2019 ont été converties le 27 juillet 2017 générant une augmentation de capital de 58.792,50 € par compensation de créance sur conversion d'obligations.

74 222 OCA 2016-2019 ont été convertis le 23 septembre 2017 générant une augmentation de capital de 33.737,50 € par compensation de créance sur conversion d'obligations.

- M2i

1/ Aux termes des décisions du Président en date du 11 mai 2017, agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2014 réitérée et actualisée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2016, le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de 2.046,06 € prélevée à due concurrence sur le poste « prime d'apport », à l'effet de porter ledit capital social à un montant total de 304.418,41 €.

2/ Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale en date du 20 juin 2017, le capital social a été réduit d'un montant de 7.597,41 € par voie de réduction de la valeur nominale des actions de 1,0256 € environ à 1 € pour ressortir à 296.821 €.

3/ Aux termes des décisions du Président en date 20 juin 2017, agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2016, le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de 9600 € prélevée à due concurrence sur le poste « prime d'apport », à l'effet de porter ledit capital social à un montant total de 306.421 €.

4/ Aux termes des décisions du Président en date du 26 juin 2017 et du 5 juillet 2017, agissant sur délégation de de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2017, le capital social a été augmenté de 173.827 € par émission de 173.827 actions nouvelles par apport en numéraire et

incorporation de créances, à l'effet de porter ce dernier à un montant total de 480.248 € (augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant total de **6.814.018,40 €** prime d'émission incluse).

5/ Aux termes des décisions du Président en date du 5 juillet 2017, agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2017, la société M2i a été transformée en Société Anonyme avec un Conseil d'Administration composé de :

Monsieur Georges SEBAN jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- Monsieur Olivier BALVA jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Monsieur Jaime GUEVARA jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

De plus, le cabinet BCRH a été nommé co-commissaire aux comptes titulaire de M2i.

5/ Aux termes des décisions du Conseil d'Administration de M2i en date du 10 juillet 2017, il a été décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, et de nommer Monsieur Georges SEBAN Président Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur ; soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

6/ Aux termes des décisions du Conseil d'Administration de M2i en date du 20 juillet 2017 :

- Monsieur Olivier Balva a été nommé Directeur Général Délégué de M2i
- Madame Thuy Nguyen a été nommée Directeur général Délégué de M2i
- La valeur nominale des actions composant le capital social de M2i a été divisé par 10, passant de 1 € à 0,10 €, de sorte que le capital social de 480.248 € est dorénavant divisé en 4.802.480 actions.

7/ Les actions de M2i ont été transférées sur le marché **Euronext Growth** le 18 septembre 2017 (Mnémonique ALMII, ISIN FR0013270626), concomitamment à la radiation des actions sur Euronext Access.

8/ M2i a acquis le 2 novembre 2017 la société Formatic, installée à Mérignac et disposant depuis plus de 20 ans d'une très forte notoriété dans la formation IT au sein de la région Bordelaise. Cette opération stratégique permet à M2i de se positionner en direct dans une nouvelle région qui présente pour le groupe de très belles perspectives de croissance pour les prochaines années. Elle vient enrichir le réseau d'agences de M2i, qui est plus que jamais le plus étendu de France, avec désormais 36 centres répartis sur tout le territoire.

9/ M2i a déposé un prospectus le 28 décembre 2017 à l'occasion du transfert de ses actions du groupe de cotation E1 (placement privé) au groupe de cotation E2 (offre au public) du marché Euronext Growth Paris.

#### 1.4 Présentation des méthodes comptables

Est annexée aux comptes consolidés la présentation des règles et des méthodes comptables. Pour rappel, les comptes consolidés sont établis aux normes IFRS.

## **2. ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE - EVOLUTION PREVISIBLE**

### 2.1 Résultat du Groupe

L'ensemble de l'activité du Groupe O2i sur l'exercice 2017 peut être résumé ainsi qu'il suit (comptes consolidés légaux - IFRS) :

(En K€)	31/12/2017	31/12/2016
<b>Chiffre d'Affaires</b>	<b>50.059 K€</b>	<b>49.072 K€</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>1.726 K€</b>	<b>657 K€</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>977 K€</b>	<b>(1.021) K€</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>731 K€</b>	<b>(1.270) K€</b>
<b>Résultat après impôt</b>	<b>429 K€</b>	<b>(1.347) K€</b>
<b>Résultat des activités destinées à être cédées</b>	<b>(2.506) K€</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net total</b>	<b>(2.077) K€</b>	<b>(1.347) K€</b>
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>(2.120) K€</b>	<b>(1.521) K€</b>

## 2.2 Situation financière du groupe

Au 31 décembre 2017, les capitaux propres du groupe s'élèvent à un montant total de 17.553.430 €.

La trésorerie active du groupe s'élève à 6.830.715 € et se répartit comme suit au 31 décembre 2017 :

- Valeurs mobilières de placement : 7.997 €
  - Disponibilités : 6.822.718 €
- Par ailleurs, le Groupe O2i dispose de facilités de découverts bancaires à hauteur de 612.000 €.

Le passif s'élève à 21.434.395 € et se répartit comme suit au 31 décembre 2017 :

- Emprunts et dettes financières 2.831.922 €
- Engagements envers le personnel : 632.870 €
- Autres provisions : 167.478 €
- Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an) : 1.136.119 €
- Fournisseurs et autres créiteurs : 14.728.822 €
- Dettes d'impôt : 300.676 €
- Autres passifs courants : 1.636.508 €

## 2.3 Facteurs de risque

Se référer au II.D ci-après.

## 2.4 Perspectives d'avenir du Groupe

- Confirmation des bonnes perspectives du groupe

Au cours des prochains trimestres, le groupe O2i entend poursuivre sa croissance et l'amélioration de ses marges en renforçant encore ses efforts de développement sur ses métiers à plus forte valeur ajoutée et de rationalisation de ses coûts.

Le groupe O2i dispose de tous les moyens financiers nécessaires à son développement avec une trésorerie de 7,4 M€ au 31 décembre 2017.

- Stratégie mise en œuvre en 2018 pour le Groupe O2i

La stratégie mise en œuvre en 2018 pour le Groupe O2i repose sur les éléments suivants :

- Profiter des synergies mise en place avec le groupe Prologue pour accélérer son développement sur ses marchés à très forts potentiels de croissance. Parmi ces synergies figure notamment le regroupement récemment entrepris des activités Cloud des deux groupes sous la direction de la branche Ingénierie d'O2i afin d'adresser de façon plus forte et plus large le marché français.
- Bénéficier de moyens financiers renforcés. Le Groupe O2i a en effet annoncé le 1er août 2017 le succès de son émission d'ABSA 2017 au prix unitaire de 1,40 euro avec maintien du Droit préférentiel de souscription, qui s'est déroulée du 14 au 25 juillet 2017, pour un montant brut total de 2.741.134,20 € (prime d'émission incluse) supérieur au montant de 2.532.225 € prévu initialement (émission de 1.808.732 ABSA), hors exercice de la clause d'extension.  
  
Cette opération offre au Groupe O2i des moyens financiers renforcés pour soutenir sa croissance interne et saisir d'éventuelles opportunités de croissance externe.
- Se recentrer sur ses activités à plus fortes valeurs ajoutées après la cession au 1er novembre 2017 de son activité Print, pour se recentrer sur ses activités à plus fortes valeurs ajoutées. La cession de cette activité historiquement déficitaire et structurellement consommatrice de BFR aura un impact positif sur les comptes et la rentabilité du groupe.

### 3. ACTIVITE DES FILIALES : LE GROUPE M2i (M2i + SES 2 FILIALES DETENUES A 100 % : M2i TECH ET SCRIBTEL FORMATION) - POLE FORMATION DU GROUPE O2i

Forte de l'offre la plus exhaustive du marché avec plus de 2 000 programmes de formation et disposant du plus grand réseau d'agences en France avec 36 centres détenus en propre, le Groupe M2i est un acteur de référence dans la formation professionnelle IT, Digitale et Management.

Disposant de ses propres parcours certifiants et diplômants, le Groupe M2i offre à ses 4 200 clients actifs toutes les modalités d'apprentissage moderne sous la forme de cours en présentiel, classe virtuelle, COOC, FIT ou Blended-Learning.

M2i est cotée sur Euronext Growth depuis le 18 septembre 2017 (Mnémonique ALMII, ISIN FR0013270626)

#### 3.1 Résultat du Groupe M2i

Les résultats du pôle formation du groupe O2i (M2i + ses 2 filiales détenues à 100 % : M2i Tech et Scribtel Formation – normes IFRS) ressortent ainsi qu'il suit :

<i>Données auditées en M€</i>	<b>2016*</b>	<b>2017</b>	□
<b>Chiffre d'affaires</b>	33,91	39,94	+17,8%
<b>Résultat Opérationnel Courant</b>	1,70	2,09	+23,0%
<b>Résultat Opérationnel</b>	1,06	1,46	+38,2%
<b>Résultat Financier</b>	0,04	0,10	ns
<b>Résultat avant impôt</b>	1,02	1,36	+33,6%
<b>Résultat net</b>	0,94	1,06	+12,6%

*(\*)2016 a été modifié pour intégrer 0,2 M€ de charges IFRS liées aux plans d'AGA passés*

- **Chiffres d’Affaires 2017 en croissance de + 17,8%**

Coté sur Euronext Growth et acteur de référence en France de la formation IT, Digital et Management avec plus de 2000 cursus pédagogiques proposés sous toutes les modalités éducatives modernes (classe virtuelle, classe à distance, COOC, présentiel), le groupe M2i a enregistré sur 2017 un chiffre d’affaire 39,9 M€, en croissance de +17,8 (+17,6% en organique).

- **Progression du résultat opérationnel de + 38,2%**

La croissance interne soutenue réalisée sur l’année s’est accompagnée d’une forte amélioration de la rentabilité avec un résultat opérationnel qui progresse en un an de +38,2% pour atteindre 1,46 M€.

Après prise en compte d’un résultat financier contenu à 0,1M€, le résultat courant avant impôts ressort à 1,36M€, en hausse de +33,6%.

Le résultat net, qui intègre pour la première fois un IS pratiquement à taux plein en raison de la fin en 2017 des déficits reportables, atteint 1,06M€ en croissance de +12,6%.

- **Perspectives**

Le groupe M2i anticipe au cours des prochains trimestres une nouvelle progression de son activité et de ses résultats. Avec une trésorerie de 6,3 M€ au 31 décembre 2017, le groupe dispose de tous les moyens financiers nécessaires pour poursuivre tous ses projets de développement.

### 3.2 Résultat des filiales de O2i

- M2i

La société a réalisé au 31 décembre 2017 un chiffre d’affaires de 29.523.465 €, un résultat d’exploitation de (389.405) € et un Résultat net de 478.717 €.

- Scribtel Formation

La société a réalisé au 31 décembre 2017 un chiffre d’affaires de 7.161.200 €, un résultat d’exploitation de 3.543.113 € et un Résultat net de 2.463.075 €.

- M2i Tech

La société a réalisé au 31 décembre 2017 un chiffre d’affaires de 3.159.827 €, un résultat d’exploitation de (1.217.681) € et un Résultat net de (1.272.515) €.

## 4. PRINCIPAUX EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L’EXERCICE

- O2i

Le Président Directeur Général, le 5 janvier 2018, a constaté que suite au Conseil d’Administration du 21 décembre 2016, agissant sur délégation de compétence de l’Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2016, le capital social de la Société a été augmenté d’une somme de 78.000 € prélevée à due concurrence sur le poste « prime d’apport », à l’effet de porter ce dernier à un montant total de 6.123.559,50 €.

Aux termes des délibérations du Conseil d’Administration en date du 17 janvier 2018, agissant sur délégation de compétence de l’Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2016, le capital social de la

Société a été augmenté, d'une somme de 374.432 € par souscription en numéraire (exercice de BSA 2016), à l'effet de porter ledit capital social à un montant total de 6.497.991,50 €.

Aux termes des délibérations du Conseil d'Administration en date du 17 janvier 2018, agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2017, le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de 122 € par souscription en numéraire (exercice de BSA 2017), à l'effet de porter ledit capital social à un montant total de 6.498.113,50 €.

Prologue a exercé le 16 avril 2018 les 714.286 BSA 2017 o2i qu'il détenait à un prix d'exercice de 1,70€ action O2i (2 BSA 2017 permettant de souscrire à 1 action O2i).

- M2i

Transfert des actions M2i du groupe E1 (placement privée) vers le groupe E2 (offre au public) d'Euronext Growth Paris à compter du 20 mars 2018.

Un prospectus a été visé par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 18-085 en date du 15 mars 2018.

L'opération s'inscrit dans le prolongement des précédentes opérations d'augmentation de capital et de transfert sur Euronext Growth avec la volonté d'améliorer la liquidité du marché de ses actions, en s'adressant à de nouvelles catégories d'investisseurs.

#### **5. APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS**

Nous vous demanderons, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes, de bien vouloir approuver les comptes consolidés légaux tels qu'ils vous sont présentés.

## II. RAPPORT DE GESTION SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE O2i AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

### A - ACTIVITE DE LA SOCIETE O2i – PRESENTATION DES COMPTES

#### 1- Présentation de l'activité de la société O2i au cours de l'exercice écoulé

La société O2i exerce 2 activités :

- **L'ingénierie informatique** ;
- **L'édition de logiciels** pour le management et les plateformes collaboratives pour la production multimédia avec la suite logicielle **adiict**.

O2i détient la qualification « Entreprise Innovante », permettant à O2i d'être éligible aux Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI) qui ont pour objet de promouvoir le financement en capital-risque des PME innovantes.

Se référer à l'article 1 du rapport sur la gestion du groupe ci-avant, concernant les résultats 2017 du Groupe O2i. (Cf ci-avant).

#### 2- Faits marquants de l'exercice

Ces informations figurent à l'article I.1. du rapport sur la gestion du groupe (Cf ci-avant).

Il est rappelé que conformément à sa stratégie, O2i a poursuivi sa politique de rationalisation de ses structures avec la **cession de son activité Print** le 1<sup>er</sup> novembre 2017, historiquement déficitaire, pour se recentrer sur ses activités à plus fortes valeurs ajoutées.

#### 3- Présentation des méthodes comptables

Est annexée aux comptes annuels la présentation des règles et des méthodes comptables.

#### 4 - Commentaires sur le compte de résultat

Le chiffre d'affaires hors taxes de cet exercice social s'élève à **14.266.094 €** contre **16.203.404 €** au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'une production immobilisée de 1.060.450 €, de reprises sur provisions et amortissements et transferts de charges pour 892.710 € et d'autres produits pour 1.021 €, le total des produits d'exploitation s'élève pour sa part à **16.220.276 €** contre **17.511.062 €** en 2016.

Les charges d'exploitation se sont élevées pour leur part à **19.369.476 €** contre **18.754.403 €** en 2016.

Les différents postes sont les suivants :

- *achats de marchandises* : **7.559.888 €**
- *variations de stock (marchandises)* : **2.029.728 €**
- *achats de matières premières et autres approvisionnements* : **0 €**
- *autres achats et charges externes* : **2.559.508 €**
- *impôts, taxes et versements assimilés* : **272.635 €**
- *salaires et traitements* : **4/006.791 €**

- charges sociales : **1.644.821 €**
- dotations aux amortissements sur immobilisations : **792.401 €**
- dotations aux provisions sur actif circulant : **141.447 €**
- autres charges : **362.255 €**

L'exploitation a ainsi engendré une perte de **(3.149.199) €**.

Compte tenu d'un résultat financier négatif d'un montant de **(293.598) €**, d'un résultat exceptionnel de **50.602 €** et d'un impôt sur les bénéfices de **(671.669) € (Crédit d'impôt)**, le résultat de l'exercice se traduit par une perte de **(2.720.526) €**.

L'effectif salarié moyen est d'environ **68** salariés.

Est annexé au présent rapport de gestion l'inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice.

### **5- Commentaires des éléments du bilan**

Le bilan d'O2i montre une structure financière forte puisque O2i présente des capitaux propres de 14.067.990 € au 31 décembre 2017, renforcée au cours de l'exercice par une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription constatée le 2 aout 2017 de **2.741.134,20 €** (prime d'émission incluse).

### **6- Commentaires des éléments du compte de résultats**

En termes de résultat, l'opération de cession du Print a eu, en tant que telle, un impact négatif purement comptable d'environ -1,4 M€ sur l'exercice (outre la perte d'exploitation générée par cette activité). Au cours des prochains exercices, la cession de cette activité historiquement déficitaire et structurellement consommatrice de BFR aura un impact positif sur les comptes et la rentabilité du groupe.

### **B - AFFECTATION DES RESULTATS**

Nous vous proposons en conséquence d'affecter la perte de l'exercice,

soit	(2.720.526) €
en totalité au compte « report à nouveau », qui de	(7.005.516) €
se trouverait ainsi porté à	(9.726.042) €

### **C - DIVIDENDES ANTERIEURS**

Nous vous demanderons de prendre acte, en application des dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965 (article 243 bis du Code Général des Impôts), qu'il n'a été versé aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

<b>Exercice clos le</b>	<b>Dividende net</b>
31 décembre 2016	Néant
31 décembre 2015	Néant
31 décembre 2014	Néant

### **D - DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE - OBJECTIFS ET POLITIQUE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, POLITIQUE CONCERNANT LA COUVERTURE DE CHAQUE CATEGORIE PRINCIPALE DE**

**TRANSACTIONS PREVUES POUR LESQUELLES IL EST FAIT USAGE DE LA COMPTABILITE DE COUVERTURE. EXPOSITION DE LA SOCIETE AUX RISQUES DE PRIX, DE CREDIT, DE LIQUIDITE ET DE TRESORERIE**

O2i fait appel pour l'ensemble de ses opérations commerciales à une société distincte de renseignements commerciaux et dispose d'un responsable du Crédit Management en place maintenant depuis de nombreuses années.

Par ailleurs plus de 90 % du chiffre d'affaires est assuré par la COFACE et FACTOFRANCE contre tout risque d'impayés sur O2i.

Evolutions technologiques : O2i a développé une nouvelle gamme de solutions pour permettre la création, l'édition et la validation d'un document graphique au travers d'une interface web. L'application directe de ces nouvelles technologies concerne le travail à distance et collaboratif. Les gains de temps, de coûts de production pour les clients sont extraordinaires. O2i compte sur ces nouvelles solutions d'une part pour poursuivre son développement sur la clientèle des grands comptes, cible privilégiée de cette gamme de solutions.

Risque lié au personnel : les équipes du Groupe O2i sont fidèles à leurs projets et entreprise. Le turnover est relativement faible. La mise en place de réunions d'informations fréquentes, la tenue hebdomadaire du comité de direction, l'organisation de challenges commerciaux, la définition de nouveaux projets tels que le développement à l'international, etc... tout cela contribue au bon partage de l'information et à la bonne motivation des équipes. Nos risques (Prud'hommes) sont provisionnés.

Risque de taux : les emprunts en cours ont été réalisés à des taux fixes. Elle n'est ainsi pas soumise au risque de taux.

Risque de change : le groupe O2i est peu soumis au risque de change en 2017 (marqué notamment par une augmentation du dollar et une diminution de l'euro), son activité étant très majoritairement (plus de 95 %) réalisée sur le sol français en 2017 et l'intégralité des ventes étant réalisées en euros. De plus la part de services y est majoritaire (plus de 70% du chiffre d'affaires du Groupe O2i est réalisé par la formation informatique). L'augmentation du dollar peut avoir un impact négatif sur certains approvisionnements puisqu'une partie de nos achats se fait en dollar.

Risques liés aux développements informatiques : le Groupe O2i a développé sa propre plate-forme logistique dans laquelle elle a investi depuis plus de 10 ans, et qui emploie 3 informaticiens. Cet outil permet d'optimiser la gestion des formations / stagiaires / formateurs internes ou externes de la facturation. Un dysfonctionnement de cette plateforme pourrait affecter la bonne marche de l'entreprise.

Risques liés à la dépendance : Le portefeuille de clients du Groupe O2i compte plus de 5 000 comptes actifs, de grande qualité, comprenant notamment plus de la moitié des groupes figurant dans l'indice SBF250. L'ancrage auprès des administrations et de grandes entreprises publiques est également important.

Risque lié à la protection des données personnelles : Afin de se conformer au règlement n°2016/679 du Parlement Européen sur la protection des données des personnes physiques, O2i est en train de réaliser un audit interne. Les risques sur les procédures utilisées par la Société sont en cours d'authentification.

## **E - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE - PERSPECTIVES D'AVENIR**

### **1. Événements intervenus depuis la clôture de l'exercice**

Ces informations figurent au I.4 du rapport sur la gestion du groupe (Cf ci-avant).

### **2. Perspectives**

Ces informations figurent au I.2.4 du rapport sur la gestion du groupe (Cf ci-avant).

## **F - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Ces informations figurent au I.1.2 du rapport sur la gestion du groupe (Cf ci-avant).

## **G - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses visées aux articles 39-4 et 39-5 du même Code, non déductibles du résultat fiscal à l'exception de ce qui est indiqué ci-après :

- Amortissements excédentaires (art 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles : 44.795,92€.

## **H - CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES L 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE**

Votre conseil a donné toutes informations utiles aux Commissaires aux Comptes afin de leur permettre d'établir leur rapport spécial sur les conventions visées par les articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

Il vous sera donné lecture de ce rapport.

Il est précisé que, outre la poursuite en 2017 de conventions conclues au cours d'exercices ultérieurs, les conventions suivantes ont été conclues au cours de l'exercice 2017:

**Avenant à la Convention de trésorerie entre O2i et ses filiales** (Conseil d'Administration du 26 avril 2017)

Mandataire concerné : Monsieur Georges SEBAN, PDG de O2i, Président de M2i Tech et M2i, Gérant de Scribtel.

Nature et objet : avenant en vue de modifier les sociétés bénéficiant de la convention et d'augmenter les flux au regard de l'augmentation du chiffre d'affaires

Motifs : Fluidifier la trésorerie au niveau du Groupe.

**Bail de sous-location entre d'une part O2i, et d'autre part, Prologue et Imecom** (Conseil d'Administration du 26 avril 2017)

Mandataire concerné : Monsieur Georges SEBAN, PDG de O2i, Prologue et Imecom

Nature et objet : Bail de sous-location pour les locaux sis 101 avenue Laurent Cely – 92230 GENNEVILLIERS, à compter du 18 avril 2017 (date du déménagement) portant sur une occupation par Prologue et Imecom de 15 % de la surface des locaux susvisés.

Motifs : déménagement des équipes et transfert des sièges sociaux de Prologue et Imecom.

## I - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDES

Il vous sera également donné lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice

## J - APPROBATION DES COMPTES ET DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demanderons, après avoir entendu la lecture de ces rapports, de bien vouloir approuver les comptes sociaux tels qu'ils vous sont présentés et d'approuver également les opérations visées par les articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

## K - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2017, la société O2i possédait les filiales et participations suivantes :

- contrôle de 60,73 % du capital de la société M2i, société anonyme au capital social de 480.248 €, dont le siège social est situé au 146/148 rue de Picpus 75012 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 333 544 153.
- contrôle par M2i de 100 % du capital de la société SCRIBTEL FORMATION, société à responsabilité limitée au capital social de 20.000 €, dont le siège social est au 146/148 rue de Picpus 75012 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 393 367 867.
- contrôle par M2i de 100 % du capital de la société M2i Tech, société par actions simplifiée au capital social de 300.000 €, dont le siège social est 146/148 rue de Picpus - 75012 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 795 045 095.

## L - DELAIS DE PAIEMENT

Conformément à l'arrêté du 6 avril 2016 pris en application de l'article D. 441-4 du code de commerce, Les délais de paiement des factures fournisseurs s'analysent comme suit au 31 décembre 2017 :

### **Factures reçues et émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)**

	Article D. 441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (j) (indicatif)	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et plus	Total (1 j et plus)	0 j (indicatif)	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et plus	Total (1 j et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement :</b>												
Nombre de factures concernées						430						276
Montant total des factures concernées T.T.C		268914	35099	59594	902378	1265987		983803	88715	32153	522716	1627388
Pourcentage du montant total des achats T.T.C de l'exercice		2,42	0,32	0,54	8,13	11,4						
Pourcentage du chiffre d'affaires T.T.C								5,28	0,47	0,17	2,80	8,74

de l'exercice							
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées							
Nombre de factures exclues	0			0			
Montant total des factures exclues	0			0			
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)							
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux			Délais légaux			

## **M - INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL EMIS**

### **1. Montant du capital et nombre d'actions à la clôture de l'exercice 2017**

Au 31 décembre 2017, le capital social était d'un montant de 6 045 559,50 €, divisé en 12 091 119 actions, d'une valeur nominale de 0,5 euro chacune, toutes entièrement libérées.

### **2. Répartition du capital social au 31 décembre 2017**

A la connaissance de la société, le capital social était réparti au 31 décembre 2017 de la façon suivante :

	Quantité totale	Droits de vote simples	Droits de vote doubles	Nombre de voix	% actions	% voix
Prologue	4908217	4908217	0	4908217	40,59%	39,08%
Nextstage	2762004	2762004	0	2762004	22,84%	21,99%
auto détention	70115	0	0	0	0,58%	0,00%
autres nominatifs	660660	121806	538854	1199514	5,46%	9,55%
autres porteurs	3690123	3690123	0	3690123	30,52%	29,38%
<b>TOTAL</b>	<b>12091119</b>	<b>11482150</b>	<b>538854</b>	<b>12559858</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

### **3. Droit de vote double**

Nous vous rappelons que l'assemblée générale du 15 novembre 2005 a mis en place un « droit de vote double » attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Les actions composant le capital social et disposant d'un droit de vote double sont visées ci-dessus.

#### **4. Franchisements de seuils intervenus au cours de l'exercice**

La société O2i a été avertie par courriel en date du 7 février 2017 du franchissement de seuil à la hausse de 15 % des droits de vote de la société O2i par Nextstage, portant sa détention à 1 548 318 actions détenues.

La société O2i a été avertie par courriel en date du 8 juin 2017 du franchissement de seuil à la baisse de 15 % du capital de la société O2i par Nextstage, portant sa détention à 1 378 077 titres.

La société O2i a été avertie par courrier en date du 3 juillet 2017 du franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital social et des droits de vote de la société O2i, par EQUITIS, portant sa détention à 0 actions.

La société O2i a été avertie par courrier en date du 3 juillet 2017 du franchissement à la hausse du seuil de 40 % du capital social et des droits de vote de la société O2i, par PROLOGUE, portant sa détention à 4 193 930 actions (soit 44,24 % du capital social).

La société O2i a été avertie par courriel en date du 10 juillet 2017 du franchissement de seuil à la hausse de 15 % du capital de la société O2i par Nextstage, portant sa détention à 1 684 455 titres (soit 17,8% du capital social).

La société O2i a été avertie par courrier en date du 19 septembre 2017 du franchissement de seuil à la hausse de 20% du capital de la société O2i par Nextstage portant sa détention à 2 531 673 titres (soit 21.1% du capital social).

#### **5. Pactes d'actionnaires**

A la connaissance de la société, il n'existe pas à ce jour de pacte d'actionnaires.

#### **6. Actionnariat salarié**

- Il n'y a eu aucune attribution au cours de l'exercice. 563.000 Actions gratuites O2i attribuées aux salariés et mandataires sociaux de O2i, antérieurement à l'exercice 2017, sont en cours de période d'acquisition au 31 décembre 2017. La Société établit le rapport prévu aux articles L.225-197-4 et suivants du code de commerce.

Nous vous renvoyons toutefois au § N ci-après sur l'autorisation consentie à cet effet au conseil d'administration par l'assemblée générale du 20 juin 2017.

De plus, 144.000 actions gratuites M2i ont été attribuées aux salariés et mandataires sociaux de M2i et/ou des sociétés qui lui sont liées, au cours de l'exercice 2017. Ces actions gratuites sont mentionnées dans le rapport susvisé.

Au cours de l'exercice 2017, il n'y a pas eu d'attribution d'actions gratuites de la société M2i Tech et Scribtel formation.

- En application des règles de l'article L 225-102 alinéa 1<sup>er</sup> du Code de Commerce, il est précisé que les salariés de la société et du groupe ne détiennent aucune action de la société au titre des articles L 3332-1 et s. et L 3324-10 du Code du Travail, L 214-39 et L 214-40 du Code Monétaire et Financier. Ainsi, aucune action de capital n'est détenue collectivement par des salariés du groupe ni n'est frappée d'incessibilité en application des articles susmentionnés.

La dernière proposition faite aux actionnaires de déléguer au Conseil d'Administration la possibilité de procéder à une augmentation de capital en faveur des salariés dans le cadre de l'Assemblée Générale du 20 juin 2017 a été votée par ladite assemblée. Ladite délégation n'a pas été utilisée par ledit Conseil d'Administration.

#### **7. Actionnariat des mandataires sociaux – opérations réalisées par les mandataires sociaux au 31 décembre 2017**

Madame Thuy Nguyen détient au 31 décembre 2017, directement ou indirectement, 37.472 actions de la société O2i.

Monsieur Olivier Balva détient au 31 décembre 2017, directement ou indirectement, 77 000 actions de la société O2i.

#### **N – CAPITAL AUTORISE MAIS NON ENCORE EMIS – POINT SUR L'UTILISATION DES AUTORISATIONS GLOBALES CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le tableau récapitulatif des délégations et des autorisations d'émission de titres de capital et de créance en cours de validité ainsi que leur niveau de leur utilisation au 31 décembre 2017 figure dans le Rapport sur le gouvernement d'entreprise ci-après annexé.

#### **O - INFORMATIONS CONCERNANT LA DETENTION PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le solde des achats et ventes, par O2i de ses propres titres, ressort à 2 891 titres O2i acquis.

A la fin de l'exercice, le nombre d'actions inscrites au nom de la société à la date de clôture de l'exercice était de 70115 actions.

Chaque action à une valeur nominale de 0,50 €. (Concernant la valeur de ces actions : Cf. l'article suivant du présent rapport).

Ces actions représentent au 31 décembre 2017, environ 0.58% du capital de la société O2i.

Motifs principaux des acquisitions : croissance externe par échange d'actions, animation du cours par un PSI, attribution et cession d'actions aux salariés ou aux dirigeants ou aux titulaires de BSAAR les exerçant.

#### **AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'OPERER SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE.**

Nous proposons à l'Assemblée Générale de O2i, de se doter, conformément aux dispositions de l'article L 225-209-01 du Code de Commerce issu de la loi du 4 août 2008, de la possibilité de mettre en place un nouveau programme de rachat d'actions, en lieu et place du programme existant, autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2017. Le Conseil d'Administration propose de demander à l'Assemblée des actionnaires de donner une autorisation au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, de faire acheter par la Société ses propres actions, dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention et notamment dans le respect des conditions et obligations posées par les articles L. 225-209-01 à L. 225-212 du Code de Commerce, à hauteur de 10 % du capital social de la société, à un prix unitaire d'un montant maximum de 10 € et pour une durée de 18 mois.

## **P - ÉVOLUTION DU COURS DU TITRE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

Nous vous rappelons que les actions de la société sont cotées sur le marché Euronext Growth depuis le 20 décembre 2005.

Le cours de l'action O2i (FR0010231860 ALODI) était au 2 janvier 2017 de 1,30 € (cours d'ouverture du 1er jour de cotation de l'exercice) et au 29 décembre 2017 à 1,30 € (cours de clôture du dernier jour de cotation de l'exercice).

Le cours du BSAAR O2i (FR0011928407 ODIBS) était au 6 janvier 2017 de 0,04 € (cours d'ouverture – 1er jour d'échange de 2017) et au 29 décembre 2017 de 0,03 € (cours de clôture).

Le cours du BSA O2i (FR0013268042 O2IBS) était au 3 août 2017 de 0,30 € (cours d'ouverture – 1er jour de cotation) et au 22 décembre 2017 de 0,12 € (cours de clôture du dernier jour d'échange de l'exercice).

## **Q – MANDATAIRES SOCIAUX**

La société O2i est une société anonyme avec Conseil d'Administration par décision de l'Assemblée Générale du 15 septembre 2005.

Nous vous rappelons qu'au 31 décembre 2017, le Conseil d'Administration était composé des 4 administrateurs suivants :

- Monsieur Georges SEBAN jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- Monsieur Olivier BALVA jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- Monsieur Jaime GUEVARA jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- Monsieur Vincent BAZI, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

De plus, au 31 décembre 2017, Monsieur Georges SEBAN était Président du Conseil d'Administration et Directeur Général (pour une période de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020) et Madame Thuy Nguyen Directeur Général Délégué (jusqu'au Conseil d'Administration de la Société O2i appelé à arrêter en 2018 les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017).

## **Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les mandataires sociaux au 31 décembre 2017**

<b>Prénom, Nom Fonction au sein de O2i</b>	<b>Autre mandat ou fonction exercé dans toute société</b>
Monsieur Georges SEBAN Administrateur - Président du CA – Directeur Général	Président Directeur Général de M2i SA Président de M2i TECH SAS Gérant de Scribtel Formation SARL Président Directeur Général de Prologue SA Président de Prologue Numérique SAS, Président du Conseil d'Administration d'Alhambra Systems, de Grupo Eidos et de CTI Phone Membre du conseil de surveillance d'Alhambra Polska <i>Autres mandats en dehors du Groupe :</i> - Gérant de CONTIMELEC SARL

<b>Prénom, Nom Fonction au sein de O2i</b>	<b>Autre mandat ou fonction exercé dans toute société</b>
Madame Thuy NGUYEN Directeur Général Délégué	Directeur Général Délégué de M2i
Monsieur Jaime GUEVARA Administrateur	Administrateur de M2i Directeur Général, Administrateur et Secrétaire du Conseil d'Administration d'Alhambra Systems, de Grupo Eidos et de CTI Phone, Vice-Président Alhambra Eidos America Administrateur d'Alhambra Eidos do Brasil Membre du conseil de surveillance d'Alhambra Polska
Monsieur Olivier BALVA Administrateur	Administrateur - Directeur Général Délégué de M2i <i>Autres mandats en dehors du Groupe :</i> Gérant de la société Vivre au Sud
Monsieur Vincent BAZI Administrateur	<i>mandats en dehors du Groupe :</i> Membre du Conseil de Surveillance - Blue Linéa Administrateur. Représentant permanent NextStage AM – Cogra Administrateur - Les Toques Blanches du Monde Administrateur – Makheia Membre et Vice Président du Conseil de Surveillance - Néolife Administrateur. Représentant permanent NextStage AM - Roctool Président de Financière Saint Siffrein - Financière du Portelleux - Actis Capital Président de World Pension Council (WPC) et Association des Professionnels de l'Investissement (API) (associations professionnelles) Administrateur - Antevenio Administrateur - Association of International Wealth Managers (AIWM)

Cf Rapport sur le gouvernement d'entreprise ci-après annexé pour plus de détail.

### **Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux**

Cf Rapport sur le gouvernement d'entreprise ci-après annexé.

### **R – COMMISSAIRES AUX COMPTES**

1/ L'Assemblée Générale de O2i en date du 28 novembre 2016 a décidé de nommer en remplacement de LES EXPERTS COMPTABLES DES PME.COM, (RCS Paris 512 956 749) et de Monsieur Bernard Raphaël LEFEVRE, domicilié 23 rue la Boétie 75008 PARIS, respectivement co-commissaire aux comptes titulaire et suppléant, chacun démissionnaire,

- **BDO France Leger & Associés** (RCS PARIS 480 307 131) représentée par Patrick Giffaux, domicilié au 113, rue de l'Université - 75007 Paris, en tant que co-commissaire aux comptes titulaire ;
- **DYNA Audit** (RCS PARIS 793 932 823), domicilié au 35, rue de Rome - 75008 Paris, en tant que co-commissaire aux comptes suppléant.

jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

2/ L'Assemblée Générale de O2i en date du 20 juin 2017, a décidé de nommer pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- **BCRH & Associés** - 1, rue de Courcelles - 75008 Paris, en tant que co-commissaire aux comptes titulaire.

(Il n'est plus nécessaire de procéder à la nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant).

\* \*

\*

Nous nous tenons à votre disposition pour vous donner toutes les explications complémentaires que vous pourriez désirer.

En cas d'accord de votre part, nous vous invitons à approuver les résolutions qui vous sont présentées.



**Le Conseil d'Administration**

## ANNEXE

### O2I

#### INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES AU 31 DECEMBRE 2017

<u>Etat des VMP - O2i</u> <u>311217</u>			
	Qté	Valeur d'inventaire	Valeur 31/12/17
GRUPE PLUS VALUE	1000000	30.000,00 €	7.097 €
TOTAL		<b>30.000,00€</b>	<b>7.097 €</b>

## ANNEXE

### RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIETE O2i

(Code de commerce - Article R225-102)

Cf annexe des comptes sociaux de O2i



**ANNEXE**

**RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

**O2i**  
**Société Anonyme**  
**Au capital social de 6.498.113,50 €**  
**101 avenue Laurent Cely – 92230 Gennevilliers**  
**478 063 324 RCS Nanterre**

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE O2i SUR LE GOUVERNEMENT  
D'ENTREPRISE**

**Exercice 2017**

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L 225-37 du code du commerce, nous présentons notre rapport relatif au gouvernement d'entreprise.

Le Code consolidé des recommandations de l'AFEP et du MEDEF (consultable sur le site du MEDEF [www.medef.fr](http://www.medef.fr)) constitue le code de gouvernement d'entreprise auquel O2i se réfère volontairement pour l'élaboration du présent rapport. Compte tenu de sa taille la société applique partiellement ce code. Ainsi, l'évaluation du conseil et les comités du conseil ne sont pas à ce jour pris en considération.

Par ailleurs conformément à l'article L.225-235 du code de commerce, les commissaires aux comptes présentent dans un rapport joint au présent rapport, leurs éventuelles observations pour ce qui concerne les informations contenues dans ce rapport concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

O2i est une société anonyme à conseil d'administration, régie par les articles L. 225-17 et suivant du code du commerce.

O2i consolide, au 31 décembre 2017, les sociétés ou sous-groupe suivants dont le détail figure dans le rapport de gestion :

- M2i et ses filiales Scribtel Formation et M2i Tech.

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce, le présent rapport a pour objet de rendre compte aux actionnaires de la composition du Conseil d'administration et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, de l'étendue des pouvoirs du Directeur général, de l'activité des comités créés par le Conseil et de la rémunération des dirigeants.



## **I. DIRECTION GENERALE**

### **1. Le Président Directeur Général**

Monsieur Georges SEBAN est Président Directeur Général. Conformément à la possibilité offerte par la réglementation, le conseil d'administration n'a pas opté pour la séparation des fonctions de Président et celles de Directeur Général.

Il est précisé que le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitation particulière aux pouvoirs du Directeur Général qui exerce ses fonctions dans le respect de la loi et les statuts de la société.

### **2. Les Directeurs Généraux Délégués**

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées de l'assister. Ils prennent le titre de Directeur Général Délégué. Le Conseil détermine l'étendue et la durée de leur fonction. Actuellement, le Directeur Général Délégué est Madame Thuy NGUYEN.

## **II. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration sont régis par la loi et les statuts (articles 17 à 22) de la société O2i. Le Conseil d'administration a mis en place le 28 septembre 2016, un règlement intérieur.

### **1. Composition du conseil d'administration**

Le Conseil d'Administration est composé au 31 décembre 2017 de quatre (4) membres :

- Monsieur Georges SEBAN, Président du conseil d'administration et Directeur Général, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Monsieur Olivier BALVA, administrateur, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- Monsieur Jaime GUEVARA, administrateur, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- Monsieur Vincent BAZI, administrateur, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

### **2. Autres mandats exercés par chacun des administrateurs**

Cette information figure à l'article V du présent rapport.

### **3. Nombre d'actions devant être détenu par un administrateur**

La société est administrée par un Conseil d'Administration de 3 à 18 membres, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion, pris ou non parmi les actionnaires et nommés par l'assemblée générale, renouvelés dans leurs fonctions et révocables par elle.

#### **4. Administrateur indépendant**

Le Conseil d'Administration se réfère à la définition donnée par le rapport AFEP/MEDEF et considère qu'"*un administrateur indépendant est un administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa Direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement*".

Le Conseil a pris en compte la totalité des critères recommandés dans le rapport AFEP/MEDEF pour apprécier l'indépendance de ses membres :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société ou d'une société consolidée et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes,
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur, ou dans laquelle un salarié ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur,
- ne pas être directement ou indirectement, client, fournisseur, banquier d'affaire ou de financement significatif de la Société ou de son Groupe, ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité,
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social,
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes,
- ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans,
- ne pas être, contrôler ou représenter un actionnaire détenant seul ou de concert plus de 10% du capital ou des droits de vote au sein des assemblées de la Société.

Au regard de ces critères le Conseil considère qu'il n'y a aucun membre qui peut être qualifié d'administrateur indépendant.

#### **5. Administrateur élu par les salariés actionnaires du Groupe**

La participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du Code du Commerce étant inférieure à 3% du capital social de la société, l'Assemblée n'a pas eu, à ce jour, à procéder à la nomination d'un ou plusieurs administrateurs désignés sur proposition des salariés actionnaires.

#### **6. Missions du Conseil d'Administration**

Conformément à l'article 20 des statuts, le Conseil d'administration a pour mission de déterminer les orientations stratégiques de la société, de veiller à leur mise en œuvre, de se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la société et de régler les affaires qui la concernent et de toute opération significative de gestion ou d'investissement. Par ailleurs, il procède à un examen détaillé de la marche des affaires : évolution des ventes, des résultats financiers, état des dettes et situation de trésorerie.

Le conseil d'administration procède, en outre, aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

Le Président a la faculté de faire intervenir des personnes extérieures au Conseil (en dehors des Commissaires aux comptes). Il se fait assister, à sa convenance par un autre Directeur si cela est nécessaire pour une meilleure compréhension du dossier par les administrateurs.

#### **7. Fréquence des réunions - décisions**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, votre Conseil s'est réuni 8 fois. Le taux de participation (membres

présents ou représentés) aux Conseils est proche de 100%.

Le Conseil d'administration se réunit chaque fois que l'intérêt social le nécessite. Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni 8 fois (26 avril 2017, 11 mai 2017, 21 juin 2017, 10 juillet 2017, 31 juillet 2017, 2 août 2017, 26 septembre 2017, 18 octobre 2017)

Le détail des principales décisions adoptées au cours de l'exercice 2017 figurent dans le rapport de gestion.

#### 8. Mode de fonctionnement

Un représentant du Comité d'Entreprise, désigné par ce dernier est systématiquement convoqué à chaque réunion du Conseil d'Administration.

Les sujets donnent lieu à des discussions ; il n'y a pas de limitation d'interventions des membres aux réunions du Conseil.

Une fois par semestre, le Président réunit le conseil en séance ordinaire afin d'arrêter les comptes de l'exercice précédent ou les comptes semestriels consolidés de l'exercice en cours. Les autres séances du conseil sont organisées chaque fois que les activités de la société le requièrent.

#### 9. Information des administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mission leur sont régulièrement communiqués.

Les administrateurs peuvent solliciter toute explication ou la production d'informations complémentaires, et plus généralement formuler toute demande d'accès à l'information qui leur semblerait utile.

#### 10. Rémunération des membres et jetons de présence

Néant en 2017.

#### 11. Comité des rémunérations

Ces fonctions sont assurées par le Directeur Général.

### III. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

(en €)	2017			Total des rémunérations
	Rémunération brute Fixe	Variable	Avantages en nature Jetons de présence (HT)	
M. Georges SEBAN	30 000	-	-	
Mme Thuy NGUYEN	96 000			
M. Olivier BALVA	30 000			
M. Jaime GUEVARA				
M. Vincent BAZI				

1/ Les chiffres des rémunérations tels qu'indiqués ci-dessus incluent les rémunérations annuelles et les avantages en nature octroyés par la Société et, le cas échéant, par certaines filiales aux mandataires sociaux, au titre de leurs mandats.

Il n'existe ni avance, ni crédit accordés aux mandataires sociaux.

Il n'existe pas d'engagement particulier de pension ou retraite à leur profit.

2/ Au 31 décembre 2017, aucun montant n'a été provisionné au titre du départ à la retraite des mandataires sociaux du groupe et des membres des conseils d'administration des sociétés françaises du groupe.

3/ Aucunes actions gratuites ou stock-options O2i n'ont été attribuées au cours de l'exercice 2017 aux dirigeants.

#### **IV. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU 31 décembre 2017**

##### **1. GEORGES SEBAN**

###### **MANDATS PRINCIPAUX EXERCEES AU SEIN DU GROUPE O2i (et du GROUPE PROLOGUE dont fait partie O2i)**

-Président Directeur Général de M2I (SA), nommé le 10 juillet 2017 pour six (6) exercices soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

-Président Directeur Général de O2I (SA) nommé le 26 octobre 2015 pour six (6) exercices soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

-Président Directeur Général de PROLOGUE (SA), nommé le 21 juillet 2016 pour six (6) exercices soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

-Président de PROLOGUE NUMERIQUE (SAS), nommé le 5 novembre 2015 pour six exercices (6) soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

-Président de M2i Tech (SAS), nommé le 26 octobre 2015 pour une durée indéterminée.

- Président du Conseil d'Administration des sociétés suivantes : Alhambra Systems Grupo Eidos et CTI Phone, nommé le 2 décembre 2015 pour 5 ans soit jusqu'au 1er décembre 2020.

- Président du Conseil de surveillance de Alhambra Polska nommé le 15 septembre 2011 pour une durée indéterminée.

- Gérant de Scribtel Formation (SARL), nommé le 26 octobre 2015 pour une durée indéterminée.

- Membre du Conseil d'Administration de Alhambra Eidos America, nommé le 16 août 2013 pour une durée indéterminée.

###### **MANDATS PRINCIPAUX EXERCEES EN DEHORS DU GROUPE O2i (et du GROUPE PROLOGUE dont fait partie O2i)**

- Gérant de CONTIMELEC (SARL) sise à Paris (75003).

## **2. Olivier BALVA**

MANDATS PRINCIPAUX EXERCES AU SEIN DU GROUPE O2i (et du GROUPE PROLOGUE dont fait partie le groupe O2i)

Administrateur – Directeur Général Délégué de M2i,

MANDATS PRINCIPAUX EXERCES EN DEHORS DU GROUPE O2i (et du GROUPE PROLOGUE dont fait partie le groupe O2i)

Gérant de VIVRE AU SUD (SARL).

## **3. Jaime GUEVARA**

MANDATS PRINCIPAUX EXERCES AU SEIN DU GROUPE O2i (et du GROUPE PROLOGUE dont fait partie le groupe O2i)

Administrateur de M2i (SA)  
Directeur Général, Administrateur et Secrétaire du Conseil d'Administration d'Alhambra Systems Grupo Eidos et de CTI Phone  
Vice-Président Alhambra Eidos America  
Administrateur d'Alhambra Eidos do Brasil  
Membre du Conseil de surveillance d'Alhambra Polska

MANDATS PRINCIPAUX EXERCES EN DEHORS DU GROUPE O2i (et du GROUPE PROLOGUE dont fait partie le groupe O2i)

Néant

## **4. Vincent BAZI**

MANDATS PRINCIPAUX EXERCES AU SEIN DU GROUPE O2i (et du GROUPE PROLOGUE dont fait partie le groupe O2i)

Néant

MANDATS PRINCIPAUX EXERCES EN DEHORS DU GROUPE O2i (et du GROUPE PROLOGUE dont fait partie le groupe O2i)

Membre du Conseil de Surveillance – Blue Linéa  
Administrateur. Représentant permanent NextStage AM - Cogra  
Administrateur – Les Toques Blanches du Monde  
Administrateur – Makheia  
Membre et Vice Président du Conseil de Surveillance – Néolife  
Administrateur. Représentant permanent NextStage AM – Roctool  
Président de Financière Saint Siffrein – Financière du Portelleux - Actis Capital  
Président de World Pension Council (WPC) et Association des Professionnels de l'Investissement (API)  
(associations professionnelles)  
Administrateur – Antevenio  
Administrateur – Association of International Wealth Managers (AIWM)

## 5. Thuy NGUYEN

MANDATS PRINCIPAUX EXERCES AU SEIN DU GROUPE O2i (et du GROUPE PROLOGUE dont fait partie le groupe O2i)

Directeur Général Délégué de M2i  
Directeur Général Délégué de O2i.

MANDATS PRINCIPAUX EXERCES EN DEHORS DU GROUPE O2i (et du GROUPE PROLOGUE dont fait partie le groupe O2i)

Néant.

## V. ELEMENTS SIGNIFICATIFS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'éléments significatifs susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Ex : contrat de crédit, remboursement anticipé en cas de changement de contrôle

## VI. LES CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

### A. Conventions conclues et autorisées au cours de l'exercice

**Avenant à la Convention de trésorerie entre O2i et ses filiales** (Conseil d'Administration du 26 avril 2017)

Mandataire concerné : Monsieur Georges SEBAN, PDG de O2i, Président de M2i Tech et M2i, Gérant de Scribtel.

Nature et objet : avenant en vue de modifier les sociétés bénéficiant de la convention et d'augmenter les flux au regard de l'augmentation du chiffre d'affaires

Motifs : Fluidifier la trésorerie au niveau du Groupe.

**Bail de sous-location entre d'une part O2i et d'autre part Prologue et Imecom** (Conseil d'Administration du 26 avril 2017)

Mandataire concerné : Monsieur Georges SEBAN, PDG de O2i, Prologue et Imecom.

Nature et objet : Bail de sous-location pour les locaux sis 101 avenue Laurent Cely – 92230 GENNEVILLIERS, à compter du 18 avril 2017 (date du déménagement) portant sur une occupation et par Prologue et Imecom de 15 % de la surface des locaux susvisés.

Motifs : déménagement des équipes et transfert des sièges sociaux de Prologue et Imecom.

### B. Conventions conclues antérieurement à l'exercice 2017 et qui se sont poursuivies en 2017

**Convention de trésorerie entre Prologue et O2i** (Conseil d'Administration du 21 décembre 2016)

Mandataire concerné : Monsieur Georges SEBAN, PDG de O2i et Prologue.

Nature et objet : Convention de trésorerie entre O2i et Prologue afin de coordonner l'ensemble des besoins et excédents de trésorerie de O2i et Prologue, et permettre à chacune d'elles de faire face à ses engagements en fonction des disponibilités dégagées. Effet le 4 janvier 2016.

Motifs : Fluidifier la trésorerie au niveau du Groupe.

**Avenant au contrat de travail entre O2i et Olivier BALVA** (Conseil d'Administration du 6 mai 2016)

Mandataire concerné : Monsieur Olivier BALVA, Administrateur de O2i.

Nature et objet : Autorisation de la signature d'un avenant au contrat de travail entre O2i et Olivier BALVA visant notamment à modifier ses fonctions en « Directeur Opérationnel » pour O2i et ses filiales, avec l'octroi à ses conditions financières précédentes d'un ajout d'indemnités de 6 mois de salaires en cas de licenciement.

Motifs : modification des fonctions suite à la réorganisation de la Direction Générale.

**Contrat de travail entre O2i et Olivier BALVA** (Conseil d'Administration du 15 octobre 2015)

Mandataire concerné : Monsieur Olivier BALVA, Administrateur de O2i.

Nature et objet : Autorisation de la signature du contrat de travail susvisé (en ce y compris l'indemnité en cas de licenciement).

Motifs : Permettre la venue d'un nouveau cadre dirigeant, travaillant anciennement pour Prologue, et avec des modalités similaires.

**Adhésion de m2i Tech a la convention de mise en commun de la trésorerie au sein du groupe O2i** (Conseil d'administration du 5 septembre 2013)

Mandataire concerné à l'époque : Monsieur Jean-Thomas OLANO – PDG de la SA O2i et Président ou Gérant des filiales concernées.

Nature et objet : Mise en commun des disponibilités des sociétés du groupe O2i. Rémunération sur la base du taux d'intérêt effectif moyen pratiqué par les établissements de crédit pour les prêts à taux variable supérieur à 2 ans. Convention de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

Motifs : Permettre à M2i Tech de bénéficier de compétences de O2i (juridique, comptable...) et permettre des économies d'échelles.

**Caution au profit de M2i** (Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> juillet 2013)

Mandataires et associés concernés à l'époque : Monsieur Jean-Thomas OLANO, PDG de la Société O2i, et Président de M2i, filiale de O2i.

Nature et objet : Dans le cadre du bail commercial prenant effet le 1<sup>er</sup> juin 2013 entre M2i (preneur) auprès de SCPI France Investipierre (bailleur) pour des locaux sis 9 rue Graham Bell – 57070 METZ, la société O2i s'est portée caution personnelle et solidaire de M2i au profit de SCPI France Investipierre.

Motifs : Permettre à M2i de contracter un bail à Metz (centre de formation).

**Convention de prestations de services avec M2i** (Conseil d'Administration du 28 décembre 2007)

Mandataire concerné à l'époque : Monsieur Jean-Thomas OLANO PDG de la SA O2i et Président de M2i.

Nature et objet : Contrat au terme desquels O2i intervient au profit des filiales du groupe dans le cadre des prestations de conseils de conseils notamment en matière de gestion, management, activité informatique, marketing et vente, communication, finance et croissance, ressources humaines, comptabilité, fiscalité et droit.

Motifs : Permettre à M2i et ses filiales de bénéficier de compétences de O2i (juridique, comptable...) et permettre des économies d'échelles.

**Convention de mise en commun de la trésorerie au sein du groupe O2i** (Conseil d'Administration du 28 décembre 2007)

Mandataire concerné à l'époque : Monsieur Jean-Thomas OLANO Président du Conseil d'Administration de la SA O2i et Président ou Gérant des filiales concernées.

Nature et objet : Mise en commun des disponibilités des sociétés du groupe O2i. Rémunération sur la base du taux d'intérêt effectif moyen pratiqué par les établissements de crédit pour les prêts à taux variable supérieur à 2 ans Convention de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

Motifs : Fluidifier la trésorerie au niveau du groupe.

**VII. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2017**

Type d'autorisation	A.G.E.	Echéance	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital social autorisée (valeur nominale)	Montant utilisé dans le cadre de cette délégation
Programme de rachat (5 <sup>ème</sup> résolution)	20 juin 2017	18 mois	dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social la Société	Solde de 2891 titres acquis au 31/12/17
Autorisation donnée au Conseil d'administration de réduire le capital social par voie d'annulation de tout ou partie de ses propres actions (7 <sup>ème</sup> résolution)	20 juin 2017	18 mois	dans la limite de 10 % du capital social par période de 18 mois	Néant
Augmentation de capital social par incorporation de réserves, primes ou bénéfices (8 <sup>ème</sup> résolution)	20 juin 2017	26 mois	Plafond de 1500.000 €	Néant
Augmentation du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription (9 <sup>ème</sup> résolution)	20 juin 2017	26 mois	Plafond de 6.500.000 €	Aux termes des délibérations du conseil d'administration des 21 juin 2017, 10 juillet 2017, 31 juillet 2017 et 2 août 2017, agissant sur délégation de compétence de l'AGM du 20 juin 2017 (9 <sup>ème</sup> résolution), le capital social a été augmenté d'une somme de 978.976,50 € par émission de 1.957.953 actions nouvelles à bon de souscription d'action par apport en numéraire et incorporation de créances.

Type d'autorisation	A.G.E.	Echéance	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital social autorisée (valeur nominale)	Montant utilisé dans le cadre de cette délégation
				Aux termes des délibérations du Conseil d'Administration en date du 26 septembre 2017, agissant sur délégation de compétence de l'AGM du 20 juin 2017 du 20 juin 2017 (9 <sup>ème</sup> résolution), le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de 39 € par souscription en numéraire (exercice de BSA 2017).
Augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription (offre au public) (10 <sup>ème</sup> résolution)	20 juin 2017	26 mois	Plafond de 4.500.000 € (plafond commun pour ceux de la 10 <sup>ème</sup> , 11 <sup>ème</sup> 12 <sup>ème</sup> et 13 <sup>ème</sup> résolution)	Néant
Augmentation de capital en faveur d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle d'investisseurs restreints (11 <sup>ème</sup> résolution)	20 juin 2017	26 mois	dans la limite de 20 % du capital social par an	Néant
Augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription à des catégories de personnes (12 <sup>ème</sup> résolutions)	20 juin 2017	18 mois	Plafond de 4.500.000 € (plafond commun pour ceux de la 10 <sup>ème</sup> , 11 <sup>ème</sup> 12 <sup>ème</sup> et 13 <sup>ème</sup> résolution)	
Emission d'instruments financiers composés de et/ou donnant droit (sur exercice de bons d'émission) à des titres de créances obligataires donnant accès au capital de la Société auxquels sont attachés des bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes (13 <sup>ème</sup> résolutions)	20 juin 2017	18 mois	Plafond de 4.500.000 € (plafond commun pour ceux de la 10 <sup>ème</sup> , 11 <sup>ème</sup> 12 <sup>ème</sup> et 13 <sup>ème</sup> résolution)	Néant

Type d'autorisation	A.G.E.	Echéance	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital social autorisée (valeur nominale)	Montant utilisé dans le cadre de cette délégation
Autorisation d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (14 <sup>ème</sup> résolution)	20 juin 2017	26 mois	dans la limite de 15 % de l'émission initiale	Néant
Augmentation du capital social en vue de rémunérer des apports en nature (15 <sup>ème</sup> résolution)	20 juin 2017	26 mois	Dans la limite de 10 % du capital social	Néant
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société ou de son groupe, ou de certaines catégories d'entre eux, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre (16 <sup>ème</sup> résolution)	20 juin 2017	38 mois	Dans la limite de 10% du capital social (plafond commun avec la 17 <sup>ème</sup> résolution)	Néant
Autorisation au Conseil d'Administration à l'effet de consentir des options de souscription d'actions et/ou des options d'achat d'actions (17 <sup>ème</sup> résolution)	20 juin 2017	38 mois	Dans la limite de 10% du capital social (plafond commun avec la 16 <sup>ème</sup> résolution)	Néant
Autorisation au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des BSA à attribuer gratuitement en cas d'offre publique (18 <sup>ème</sup> résolution)	20 juin 2017	18 mois	Dans la limite de 100 % du capital social	Néant
Augmentation du capital social en faveur des salariés de la société ou des sociétés de son groupe, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise (19 <sup>ème</sup> résolution)	20 juin 2017	18 mois	Plafond de 3 % du capital social	Néant

## VIII. CONDITIONS D'ACCES AUX ASSEMBLEES GENERALES

Les articles 25 à 34 des statuts Titre V « Assemblées Générales » précise les conditions d'accès aux Assemblées générales.

Ces informations sont également rappelées dans l'avis préalable de convocation aux Assemblées générales publié au BALO et sur le site internet de la société [www.groupeo2i.com](http://www.groupeo2i.com)



Le Président du Conseil d'administration